

# AUX ECHOS

## du Petit Sainte-Foy

Numéro 5 mars 2020

Pour nous contacter : [conseilsyndical@lepetitsaintefoy.fr](mailto:conseilsyndical@lepetitsaintefoy.fr)

## 2020 une année de transition

Après validation par l'AGO de fin mars 2019 d'engager des travaux concernant la rénovation énergétique des trois bâtiments de notre copropriété, le conseil syndical s'est attaqué cette année en collaboration avec notre régie à finaliser le choix des entreprises, et de vous proposer de nouveaux projets conduisant à l'amélioration de notre résidence et de la qualité de vie de ses habitants.



Exemple d'un composteur collectif

## Rénovation énergétique

Le projet suit son cours. Il a fallu attendre la fin du mois d'octobre 2019 pour recevoir de l'Agglo Lyon Métropole une confirmation écrite nous assurant l'aide de 2 000 euros en moyenne par appartement soit la somme de 162 000 euros. 60 % de cette somme sera versé dès le début des travaux. Le solde, c'est à dire les 40 % restant, sera payé à la fin des travaux. À partir de cette acceptation nous avons revu, en collaboration avec le Régie Lyon Métropole, les prestataires retenus pour leur demander de réactualiser à la baisse leur devis initial, en particulier celui sur les VMC. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé de préciser par appartement le nombre de portes à détalonner et de vérifier si le conduit de la VMC vers les toilettes est présent ou pas.

Nous avons tous reçu les premiers appels de fonds. Les 10 appels de fonds prévus par la dernière AG seront étalés sur 20 mois (soit 1 tous les 2 mois). Pour les familles qui ont souscrit à un prêt du crédit foncier, il nous a été demandé d'attendre que le prêt soit libéré pour engager nos dépenses. La régie Lyon Métropole a demandé en ce début du mois de mars un premier déblocage du prêt. Cet argent est versé au syndic qui créditera directement les comptes de chaque copropriétaire à chaque appel de fonds.

Concernant les aides du CEE dont le montant reste encore ce jour à préciser, elles ne seront acquises qu'à la fin des travaux, soit en 2021.

Pour les propriétaires aux revenus modestes ou très modestes qui ont sollicité un soutien financier, de source officielle, l'ANAH aurait validé toutes les demandes reçues.

Enfin pour bénéficier du crédit d'impôt, nous devons attendre la fin des travaux et donc les inscrire sur la déclaration de l'année 2022 concernant les ressources de l'année 2021.

Concernant l'étalement des travaux, les premiers travaux vont débuter dès la fin de l'hiver (en mai) avec la reprise complète de la chaufferie. Ces travaux vont durer entre 3 et 4 mois. À l'automne de cette même année, l'isolation des planchers bas est programmée. Au cours de l'année 2021, nous engagerons conjointement les travaux des toitures et de la VMC.

Parallèlement à ces travaux, l'OPAC devrait intervenir dès le mois de juin 2020 pour changer les fenêtres (pose de double vitrage) des 13 appartements qu'il a en gestion.



## Benne

Concernant l'isolation des planchers bas, le prestataire retenu nous a expressément demandé que, dans toutes les caves, 50 cm sous plafond soit totalement dégagés pour qu'il puisse intervenir en sécurité, et qu'il puisse bâcher afin de protéger des projections, les divers objets que nous y avons entreposés. Beaucoup d'entre nous vont devoir trier, réaménager voire jeter certaines choses. Pour cela une première benne sera mise à disposition, au nord du bâtiment 28, durant la première semaine du mois de mai. Si nécessaire d'autres suivront...

## Espaces verts

Après une année 2018 catastrophique sur le plan de la gestion des espaces verts, nous avons dû nous séparer de l'ancienne équipe pour en choisir une autre, la société Nucs.

Cette dernière nous a donné entière satisfaction tant sur le plan de la qualité de ses interventions que sur son concept de protection de la biodiversité.

La reprise des deux massifs est remarquable associée à un arrosage automatique. En collaboration avec notre prestataire nous essaierons cette année 2020 de privilégier des plantes plus ou moins xérophytes comme les lavandes par exemple. Comme vous avez dû vous en rendre compte, nous avons opté pour moins de coupes annuelles et surtout privilégié des zones sans coupe pour favoriser un retour de la biodiversité.

Celle-ci ne s'est pas fait attendre car durant l'année 2019, quelques papillons communs que nous n'avions pas observés depuis longtemps sont revenus : le tircis, le vulcain et la petite tortue.

Le monde avien n'est pas en reste avec sept espèces d'oiseaux nicheurs : merle noir, rouge gorge, grimpeur des jardins, mésange charbonnière, pie bavarde, corneille noire et pigeon ramier.

Quant aux mammifères si deux familles d'écureuils parcourent notre résidence, un blaireau hante parfois nos nuits noires.

# Le tri des déchets évolue

## DEPUIS LE 1 ER JANVIER 2020 TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT.

Trois réunions (une par allée) ont été tenues par madame Muriel Cebulski, en accord avec le conseil syndical pour vous conseiller sur les nouvelles procédures de tri.

Rappel pour ceux qui n'ont pas pu y assister.

### METTRE DANS LE BAC DE TRI VERT :

- tous les emballages plastiques (n'écrasez pas les bouteilles !)
- tous les emballages en métal
- tous les emballages en papier et en carton

### ET LES AUTRES DÉCHETS :

#### Dans le bac gris :

- les déchets ménagers;
- les déchets d'hygiène (couches culottes, papiers hygiéniques, coton-tige, couches, mouchoirs, lingettes...)
- les petits objets en plastique (stylo, rasoir, brosse à dents...);
- vaisselle cassée.

#### Dans les silos à verre (container à notre disposition au bout de la rue Jusseaud) :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre.

#### En déchetterie :

- les encombrants, les gros cartons, les vieux meubles, matelas, électro ménagers, gravats, bois, ferraille...

Adresse des 2 déchetteries :

- Francheville : 29 Route de la Gare,

Tél : 04 78 59 04 32

- Lyon Vaise : 82 Avenue Sidoine Apollinaire

Tél : 04 78 47 10 57

### ASTUCES POUR BIEN TRIER :

- videz bien le contenu des emballages,
- ne les lavez pas,
- mettez les emballages en vrac et pas dans un sac,
- n'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres,
- pliez les cartons pour gagner de la place.

### CONCERNANT LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

#### Nous proposons la mise en place d'un compostage.

La Métropole met à disposition des copropriétés désireuses de s'investir dans le recyclage des déchets organiques (épluchures de légumes par exemple), des conteneurs pour faire de façon naturelle du compost (engrais pour les plantes de la copropriété).

Le coût est nul pour les copropriétaires. L'installation de ce composteur collectif sera prise en charge intégralement par la métropole de Lyon qui assure aussi un suivi technique.

La procédure d'obtention de ces composteurs est la suivante :

- 1 - Vote en AG, sur l'acceptation de ce projet (un vote favorable, est obligatoire pour déposer le dossier) ;
- 2- Dépose du dossier auprès d'un comité de sélection de la Métropole pour attribuer les composteurs et d'une aide à leurs bonne marche (9 mois d'aide) ;
- 3- Déclenchement de la procédure : aides dispensées à des personnes référentes, et mise en place des composteurs.

À ce jour, 2 personnes référentes par immeuble se sont fait connaître et 25 % des copropriétaires ont répondu favorablement au questionnaire joint dans les boîtes aux lettres courant novembre, pour trier spécifiquement leurs déchets organiques compatibles avec les composteurs.

## Tracto dif

Vous avez dû toutes et tous voir le gardien de notre résidence, Christian Zilliox, tirer un petit tracteur électrique pour transporter les poubelles de nos trois allées. Monsieur Zilliox, est aujourd'hui handicapé par des tendinites calcifiantes sur ses épaule. En accord avec lui, pour éviter une indisposition de plusieurs mois, doublée d'un remplaçant indispensable, nous avons pris la décision de nous porter acquéreur d'un petit tracteur électrique pour le soulager physiquement.



Si vous souhaitez nous solliciter pour des questions concernant la vie de la copropriété ou que vous rencontrez des problèmes à nous faire part, n'hésitez pas à nous contacter via notre adresse électronique :

[conseilsyndical@lepetitsaintefoy.fr](mailto:conseilsyndical@lepetitsaintefoy.fr)

et n'oubliez pas que nous avons un site internet à notre disposition :

[lepetitsaintefoy.fr](http://lepetitsaintefoy.fr)



## Quelques mots

*Elie Lizé nous a quittés brutalement à la fin du mois de novembre 2019.*

*Ancien membre du conseil syndical nous garderons de lui la rigueur de ses interventions, la pertinence de ses remarques et cette volonté de ne rien lâcher mais toujours dans le respect des autres.*

*Adeptes depuis de nombreuses années des déplacements doux, les*

*«lève-tôt» pouvaient le croiser tous les matins, harnaché de sa tunique jaune fluo, qu'il vente ou qu'il pleuve, quitter la résidence pour rejoindre sur sa bicyclette son lieu de travail à Villeurbanne.*

*Nous adressons nos plus sincères condoléances à ses enfants Raphael, Emmanuel, Sarah, Jeanne et particulièrement à Brigitte sa femme. Qu'elle sache qu'elle peut compter sur le dévouement du conseil syndical et le soutien de chacun -e- d'entre nous.*

*Durant cette année 2019 trois de nos plus anciens résidents Messieurs Fontaine et Lepeltier, Madame Pointu ont souhaité soit rejoindre une maison de retraite, soit se rapprocher de leurs enfants. Nous leur souhaitons bon vent, comme nous souhaitons bienvenue à celles et ceux qui les ont remplacés.*